

CONTRIBUER À LA RÉUSSITE DE L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION D'UN NOUVEL EMPLOYÉ

Pour tout travailleur, quel que soit son âge, le risque de se blesser est plus élevé au cours des semaines qui suivent l'embauche¹. Un nouvel employé qui connaît bien les risques auxquels il est exposé et les procédures à suivre en santé et sécurité au travail sera moins à risque de subir des blessures au travail, d'où l'importance de prendre le temps de discuter avec lui et de l'informer des différents aspects mis en place par l'employeur pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Que ce soient des membres de l'administration, des superviseurs ou même vous, comme employé, qui participez à l'accueil et l'intégration d'un nouvel employé, plusieurs éléments en santé et sécurité au travail peuvent être abordés avec les nouveaux employés qui sont embauchés.



Par exemple :

- ➔ Le programme de prévention ou les politiques santé et sécurité qui sont en place dans l'organisation;
- ➔ Les rôles et responsabilités de chaque employé et de l'employeur face à la santé et la sécurité au travail;
- ➔ Les risques présents dans le milieu de travail et les mesures préventives établies;
- ➔ Les fiches d'actions spécifiques produites pour l'année à venir ou le plan d'action en santé et sécurité;
- ➔ Les équipements de protection individuelle qui doivent être portés dans différentes situations;
- ➔ La procédure à suivre en cas d'accident au travail;
- ➔ Les risques observés dans les dernières tournées d'inspection sur les lieux de travail;
- ➔ Les accidents qui surviennent le plus fréquemment et les actions mises en place;
- ➔ Le comité santé et sécurité (présentation des membres du comité);
- ➔ Le représentant santé et sécurité (présentation de l'employé qui occupe cette fonction).

La réussite de l'accueil et intégration a plusieurs avantages pour les nouveaux employés en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail :

- ➔ Connaître ses collègues et savoir à qui s'adresser pour des questions liées à la santé et sécurité au travail;
- ➔ Être informé des tâches à effectuer de façon sécuritaire;
- ➔ Savoir réagir aux situations à risque pour éviter de se blesser.

Comme employé, vous avez avantage à vous impliquer dans l'accueil et l'intégration de vos nouveaux collègues! Que ce soit de simplement répondre à leurs questionnements santé et sécurité ou de faire un suivi avec eux, vous contribuez à leur intégration et avez un impact direct sur le risque de blessures au travail.

1. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/salle-presse/communiqués/10-juin-2019-quebec>

